



Communiqué de presse

La CCIP sonde le moral des commerçants de son territoire

Alors que les commerçants subissent les conséquences d'un contexte économique dégradé, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) a réalisé une **enquête** sur les **principales préoccupations des commerces de détail et services de proximité**. Menée en mai 2010 par le Centre régional d'observation du commerce de l'Industrie et des services (CROCIS) auprès de **750 commerçants de Paris-Petite couronne**, l'enquête vise à mieux identifier l'adaptation des commerçants à l'évolution de la réglementation et des nouvelles technologies. Elle aborde également la question de la transmission de leur activité.

S'adapter, une condition indispensable pour pérenniser son activité

Principal enseignement de l'enquête : **52% des commerces de détail et services de proximité sont favorables à l'ouverture dominicale**.

Concernant le **paysage commercial**, **25% des commerces indépendants considèrent que les franchisés ou succursalistes représentent une menace** en captant la clientèle grâce à la notoriété de leur marque. 18% estiment en revanche que leur effet de locomotive est positif.

L'accueil des personnes handicapées nécessite un effort d'information : 53% des commerces de détail et services de proximité ne connaissent pas la nouvelle réglementation. Les mieux informés sont les hôtels, (88%), puis les cafés et restaurants, (54%). Près d'un tiers de commerces de détail et services, hôtels inclus, sont déjà aux normes ou vont l'être prochainement.

L'utilisation d'Internet se généralise chez les commerçants

59% des commerces de détail et services de proximité utilisent Internet dans le cadre de leur activité : formalités administratives, achats auprès de fournisseurs.... Ce chiffre s'établit à 63% à Paris, à 54% en proche couronne, et s'élève à 82% pour les hôteliers. **Un commerçant sur quatre considère en outre que le commerce en ligne lui fait concurrence**, le chiffre atteint 42% pour les commerces non alimentaires.

42% des commerçants cédant leur activité rencontrent des difficultés dans leur projet

41% des commerces de détail et services de proximité sur Paris et petite couronne envisagent de transmettre leur activité. C'est le départ en retraite qui motive plus de 65% des cédants, âgés en moyenne de 54 ans, à transmettre leur activité. **Les commerces alimentaires sont en grande majorité (60%), les premiers à rencontrer des difficultés** : trouver le bon repreneur, manque de financement...

L'information et l'accompagnement des entrepreneurs et commerçants, à chaque étape de leur développement, est plus que jamais une nécessité. L'enquête dévoile que 9 commerçants sur 10 ayant eu des contacts avec la CCIP les ont jugés utiles.

Enquête disponible sur demande, ou téléchargeable sur : www.ccip75.fr

Information presse :

CCIP Direction de la communication - Julien Coiré - Tél. : 01 55 65 70 54 - jcoirie@ccip.fr
CCIP Délégation de Paris - Elodie Vasseur - Tél. : 01 55 65 46 28 - elvasseur@ccip.fr